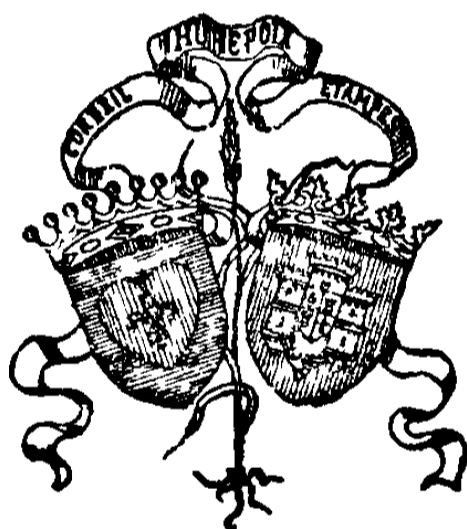


BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL  
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

18<sup>e</sup> Année — 1912



PARIS

A. PICARD, ÉDITEUR,

LIBRAIRE DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—  
MCMXII

Per. 8<sup>o</sup>  
12437

# LA FORÊT DE SÉQUIGNY

ET LE

## CHATEAU DE SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

---

C'est une forêt charmante que cette forêt de Sainte-Geneviève des-Bois, s'étendant entre les vallées voisines de l'Orge et de l'Yvette et dissimulant, sous la gaze virginale du nom de la patronne de Paris, les duretés officielles de son vieux vocable de forêt de *Séquigny* ou *d'Estigny*.

Sous ses ombrages, peuplés des plus lointains souvenirs, la légende vient rêver, la main dans la main, avec l'Histoire. Les échos séculaires y répercutent le son discret des pastorales moyenageuses et le fastueux tintamarre des royales chasses à courre. Le soir enfin, dans l'ombre de ses carrefours, ressuscitent et se rencontrent, étonnées, les silhouettes disparates, mais également charmantes, de Sainte Geneviève qui y paissait ses brebis, de Blanche de Castille qui, pour l'amour de son fils, y entretenait des œuvres charitables, de M<sup>lle</sup> de Lavallière enfin, qui, pour la première fois, y rencontra et... y aimait le Roi-Soleil ! De ces trois femmes, la première seule a laissé de nos jours une trace quasi-matérielle de son passage dans la forêt, nous voulons parler de la fontaine qui porte son nom.

La tradition rapporte que la Sainte menait paître ses moutons dans la forêt et s'arrêtait volontiers au bord d'une source.

De cette source, où l'image de la sainte se refléta si longtemps, les fidèles firent un lieu de pèlerinage, aujourd'hui enclavé dans le parc de M. le Comte de Bertier, en bordure de la route et à mi-chemin des communes de Sainte Geneviève et de Saint Michel.

La fontaine de Sainte Geneviève a la propriété de guérir les maladies des yeux, et les nombreux Ex-Voto, couronnes, bouts de rubans, petits bonnets d'enfants, qui sont suspendus sur les murs, sont la

preuve, sinon scientifique, du moins touchante, que ce n'est pas toujours en vain qu'on implore son secours.

Mais la véritable protectrice, la véritable patronne de la forêt, c'est encore la Reine Blanche de Castille, la bonne mère du bon Roi Saint Louis.

Elle en était propriétaire et c'est elle qui fit don aux habitants des communes de Morsang, Sainte-Geneviève-des-bois, Villemoisson, Longpont, Viry, Saint-Michel, Rosières et Grigny, d'un certain nombre de droits d'usages qui ont subsisté jusqu'à ces dernières années et qui ne se sont éteints que par suite du rachat en argent qu'en ont effectué les propriétaires actuels de la forêt.

L'histoire de la forêt nous est connue par les nombreux arrêts, sentences et ordonnances qui s'y rattachent et dont nous avons retrouvé les textes dans les fonds des Archives nationales.

Ces diverses pièces nous montrent que les droits d'usages séculaires (coupes de bois et d'herbe, récoltes d'avelines et pâture des bestiaux) concédés par la reine Blanche de Castille, dans l'intérêt des indigents, ont toujours été garantis par les rois de France et que c'est seulement en notre siècle démocratique qu'ils furent abolis au profit de quelques propriétaires qui cherchent aussi à confisquer la circulation des routes.

En même temps, la Reine Blanche cédait la nue propriété de la forêt à diverses communautés ecclésiastiques et séculières, entre autres l'hôtel-Dieu de Paris, les Bénédictins du prieuré de Longpont, une communauté de Minimes, l'hôpital Sainte-Catherine et autres, avec charge de respecter les droits des communes usagères.

Tant que la Reine vécut, tout alla bien, mais tout de suite après sa mort, les propriétaires voisins trouvèrent que les habitants des communes usagères étaient bien gênants et ils cherchèrent à s'en débarrasser par toutes sortes de vexations.

Il y eut alors une longue série de procès qui, commencée à cette époque, ne s'est terminée qu'en 1900, s'étendant ainsi sur un espace de près de huit siècles.

Et cependant il y eut, en faveur des habitants, des arrêts, des sentences, des lettres patentes dont nous ne donnons que les dates, pour ne pas trop charger notre récit.

La pièce la plus ancienne est du 28 août 1319, viennent ensuite des arrêts du 15 janvier 1416, 18 juin 1517, 7 juillet 1526, 18 février 1547, 19 mars 1547, 4 juin 1547, 12 Mai 1549, 31 juillet 1552, Mars

1561, 3 juillet 1603, 1<sup>er</sup> Juillet 1626, 26 août 1647, 1<sup>er</sup> Mai 1719. Les réclamations et procès se continuèrent pendant la Révolution ; on en trouve la trace dans les *cahiers des doléances des communes de la Prévôté et Vicomté de Paris hors les murs*. Pendant la Révolution, plusieurs arrêts intervinrent, le dernier, du 26 thermidor an XIII (22 juillet 1805), qui reconnaissait tous les droits des communes ; les habitants, croyant la chose jugée souverainement et en dernier ressort, se figuraient qu'ils allaient jouir en paix et à perpétuité de leurs usages, il n'en fut rien. Le C<sup>te</sup> de Bertier, qui avait été remis, le 19 Brumaire an V, en possession des biens saisis après la mort de son père, se plaint, auprès du Préfet de Seine-et-Oise, des dégâts causés par les vaches des villages voisins, dans ses bois, par suite d'un *prétendu droit d'usage*, invoqué par les habitants, et il demande que l'entrée de ces bois soit interdite aux bestiaux. Et le Préfet, sans préjuger les droits des communes, fait défense aux habitants de conduire leurs bestiaux dans la forêt. C'était méconnaître des droits affirmés par de nombreux arrêts antérieurs.

La procédure recommença plus âpre que jamais et dura pendant tout le xix<sup>e</sup> siècle, pour aboutir à la proposition de rachat de tous les droits usagers, faite le 10 février 1893 par les propriétaires qui s'étaient syndiqués à cet effet.

Le 26 février 1895, ceux-ci offrirent 13377 fr. 68 pour le rachat total. Les communes demandaient 46.294 fr.

Le Tribunal de Corbeil, devant lequel l'affaire fut portée, nomma des experts qui estimèrent la somme à payer aux communes à 11.805 fr. 30. Mais le Tribunal, plus charitable, par un jugement du 28 juillet 1897, déclara que les propriétaires ne pourraient se libérer qu'à la condition de verser aux communes la somme de 25.568 fr.

Les communes, peu satisfaites de cette décision, résolurent, le 16 mai 1898, de continuer la lutte et de faire appel du jugement de Corbeil.

La Cour de Paris, par un arrêt en date du 3 avril 1900, décida que les propriétaires ne pourraient se libérer qu'en offrant 37675 fr. 40.

Si ce résultat n'était pas tout ce qu'on était en droit d'espérer, on devait cependant le considérer comme un beau succès, étant données les conditions défectueuses dans lesquelles le procès avait été engagé, et c'était en effet une augmentation nette de 12107 fr. 40 sur le chiffre fixé par le tribunal de Corbeil. Les communes acceptèrent donc cette transaction.

Au mois d'Août 1900, M<sup>e</sup> Duteurte, notaire à Montlhéry, fut chargé de répartir entre les communes ce qui revenait à chacune de la somme de 37675 fr. versée par les propriétaires. Cette répartition devait être faite proportionnellement au nombre des habitants et en raison inverse des distances.

Il revint donc à S <sup>te</sup> Geneviève-des-bois	6647 fr. 51
à Morsang . . . . .	6459 fr. 24
à Viry-Châtillon . . . . .	5706 fr. 09
à Saint-Michel . . . . .	4981 fr. 02
à Longpont . . . . .	4974 fr. 75
à Villemoisson . . . . .	4931 fr. 25
à Grigny . . . . .	3540 fr. 95
à Rosières. . . . .	434 fr. 49

Cette forêt de Séquigny n'était qu'un vaste nid à procès, car les propriétaires, une fois débarrassés, à prix d'argent, des droits usagers des communes, eurent la prétention d'interdire, sous le prétexte de chasse, le passage sur les routes de la forêt, qui, de tous temps, avaient servi de moyens de communication entre les communes avoisinantes. Ce fut le commencement d'une lutte épique entre les propriétaires et un habitant de la commune de Morsang-sur-Orge, qui avait pris en main les intérêts de tous. Celui-ci, avec une ténacité et une énergie singulières, avait résolu de rendre libres les chemins de la forêt, que les propriétaires fermaient à l'aide de barrières et de grillages. A plusieurs reprises il se fit faire des procès-verbaux par les gardes pour s'être promené dans la forêt et même pour avoir enlevé des grillages qui s'opposaient à son passage. Il en résulta plusieurs procès, à Corbeil d'abord, puis en appel à Paris. Cela dura plus de 5 années au bout desquelles le principal propriétaire, qui luttait contre l'énergique habitant de Morsang, fut condamné à enlever toutes les barrières et entraves qu'il avait fait poser en vue d'interdire la libre circulation sur les routes et chemins existant de temps immémorial dans la forêt de Sainte Geneviève, et à payer une astreinte de cinq francs par jour et par barrière ou entrave ; il y en avait vingt et une, ce qui faisait une somme de 105 fr. par jour. Le propriétaire ne se tint pas pour battu, il alla en appel, mais le temps marchait et, quand il perdit définitivement sa cause, l'astreinte à laquelle il avait été condamné se montait à 6630 francs, qu'il dut faire verser à son courageux adversaire.

Il dût encore payer tous les dépens, et pour ne pas voir augmenter

sa dette, déjà rondelette, il se hâta de faire enlever toutes les barrières et entraves qu'il avait fait établir dans la forêt. Aujourd'hui, grâce à l'énergie persévérante de ce bienfaiteur de son pays et des communes voisines, toutes les routes de cette partie de la forêt sont rendues à la circulation ; chacun peut s'en servir librement et s'y promener en toute sécurité, sans craindre d'être molesté (1).

Qu'est devenue la forêt de S<sup>te</sup> Geneviève depuis tous ces plaids ?

Des industriels y ont creusé d'innombrables trous de carrières, pour extraire la meulière qui en formait le sous-sol et ce, sans le moindre respect pour ces allées délicieuses où, autrefois, le rêveur solitaire et les amoureux pouvaient se promener en toute liberté. Certaines de ces allées sont encore défoncées, impraticables, et quelques-unes même sont fermées à la circulation.

Et, ce qui est encore plus triste, cette malheureuse forêt n'échappe pas à la furie de spéculation qui sévit aujourd'hui chez tant de possesseurs d'une superficie un peu importante aux environs de Paris.

Un de ceux-ci, propriétaire de 120 hectares sur les communes de Morsang et de Villemoisson, essaye d'y créer, sous le nom de Beau-séjour, un village artificiel. Il a fait ouvrir des allées dans sa propriété, puis l'a divisée en lots de 300 à 2.000 mètres, qu'il vend à des prix variant de 3 à 10 francs le mètre, quand il trouve des acquéreurs.

Pour attirer les chalands, notre spéculateur a fait élever pour son usage personnel, à l'entrée de son lotissement, une construction modern-style qu'il appelle pompeusement son *Castel d'Orgeval (sic)*.

Pendant les vacances, des villas, aux noms prétentieux, abritent quelques familles. Et plus loin, des cabanes en carton, des bicoques délabrées qui semblent importées des fortifications de la Villette, s'élèvent ou se penchent sous les ombrages séculaires qui abritèrent les amours du grand Roi.

Tout disparaît, hélas ! dans ce mouvement qui pousse les habitants de la grande ville de Paris à sortir de son enceinte trop étroite pour aller au dehors chercher de l'air et un repos qu'ils n'y trouvent pas toujours. La forêt de Sainte Geneviève est déjà attaquée, reste le château, dira-t-on, mais, et c'est triste à dire, il est déjà bien mutilé et de plus tout à fait abandonné par son propriétaire, qui n'y vient jamais et voudrait le vendre.

1. Nous avons emprunté la meilleure partie des détails ci-dessus à un volume sur la forêt de Sainte-Geneviève, publié en 1903 par M. F. P. Cet ouvrage ayant été tiré à très petit nombre, est devenu fort rare.

Un ami m'écrivait dernièrement la lettre suivante qui a quelque peu motivé la notice qu'on vient de lire sur la forêt de Sainte Geneviève.

J'ai eu dernièrement, me disait mon correspondant, l'occasion de visiter le parc et ce qui reste du Château de Sainte Geneviève, ancienne résidence de la famille de Noailles, et célèbre par les séjours qu'y firent Louis XIII d'abord, et plus tard Louis XIV, en compagnie de Mlle de Fontanges, puis de Mlle de la Vallière.

Ce château historique appartient aujourd'hui à M. le Comte de Bertier, descendant direct de l'infortuné Comte de Bertier de Sauvigny, intendant de la généralité de Paris en 1789, et qui fut la première victime de la révolution.

Après avoir parcouru les splendides allées qui sillonnent le parc, et les grottes souterraines, le guide me fit visiter l'ancien Donjon féodal, transformé en pigeonnier, mais dans lequel subsiste encore la chambre qu'occupait le grand roi lors de ses voyages à Fontainebleau. Il me conduisit ensuite dans une pièce dépendant des anciens communs et qui renferme les Archives du Château depuis sa fondation au XIII<sup>e</sup> siècle. Ces archives sont considérables, elles donnent certainement l'histoire des propriétaires successifs du Château, qui étaient Seigneurs de Sainte Geneviève, Morsang, Villemoisson et le Perray.

C'est donc l'histoire de toute cette région, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, qui se trouve réunie dans ce local.

Ces précieux documents, ignorés aujourd'hui, avaient été autrefois rangés et catalogués avec grand soin ; malheureusement ils sont aujourd'hui livrés à l'abandon et détériorés par l'humidité et la vermine. M. le C<sup>te</sup> de Bertier actuel, absorbé par sa situation d'Officier d'Etat-Major, ne vient jamais à Sainte Geneviève, et semble se désintéresser complètement de sa propriété qui, d'ailleurs, est à vendre.

On peut craindre que ce beau domaine vienne à tomber, un jour prochain, entre les mains de spéculateurs qui le détruiraient pour en faire le lotissement.

Alors, que deviendraient ces importantes archives ?

Pendant qu'il en est temps encore, ne pourrait-on pas attirer l'attention de l'administration sur ce trésor ignoré, dont la place est tout indiquée dans les dépôts d'archives du département ou de l'arrondissement ?

M. le C<sup>te</sup> de Bertier, qui est un érudit distingué, ne s'y refuserait certainement pas.

Pour vous donner une idée des pièces intéressantes que l'on rencontre dans cette collection, je vous adresse une réduction d'un grand plan des Seigneuries de Sainte Geneviève, Morsang, Villemoisson et le Perray dont j'ai pu prendre copie, grâce à l'obligeance du régisseur du Château (1).

Ce plan, très important pour la région, a été exécuté par Jubien en 1768 ; il donne les noms de tous les propriétaires de la forêt de Sainte Geneviève à cette époque, et les noms de toutes les parcelles de terre et de bois ; il montre en outre les nombreuses routes qui sillonnaient la forêt et la traversaient de part en part pour mettre en relations les communes limitrophes.

A. D.

1. C'est ce plan que nous avons fait reproduire en vue d'illustrer cette notice dont il est un utile complément.

